

1. *Débitrice: Cryophysics SA*, rue Rothschild 39,
1201 Genève
2. *Concordat confirmé le:* 08.01.2003
3. *Remarques:* Par jugement du 8 janvier 2003, le Tribunal de première instance de la République et Canton de Genève a homologué le concordat présenté par Cryophysics SA, élitant domicile de Me Shahram Dini, avocat, rue Saint-Ours 5, 1205 Genève, par lequel elle s'engage à payer à ses créanciers ordinaires un dividende de 13% de leurs créances admises au concordat.
A arrêté le cours des intérêts au 5 décembre 2000.
A désigné le commissaire au sursis, soit Me Denis Mathey, avocat, en qualité de surveillant du concordat.
A condamné Cryophysics SA au paiement de CHF 400.- déjà payés.
A condamné Cryophysics SA au paiement des frais et honoraires du commissaire, respectivement du surveillant de l'exécution du concordat.
A ordonné la publication du dispositif du présent jugement dans la FOSC et la FAO, aux frais de Cryophysics SA.
A débouté la requérante et tout tiers de toutes autres conclusions.

Tribunal de première Instance de Genève
1204 Genève

(00869996)